

Avis voté en plénière du 9 juin 2015

Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

Déclaration du groupe de l'artisanat

Face au défi de la lutte contre le changement climatique, la France s'est fixée des objectifs ambitieux en termes énergétiques.

Plusieurs leviers doivent permettre de concourir à cette évolution : la mobilisation en faveur de l'efficacité énergétique dans les secteurs les plus énergivores (bâtiments, transports, industrie), une meilleure rationalisation de nos modes de consommation, ou encore l'accroissement de la part des Énergies renouvelables (EnR) dans notre *mix* énergétique.

Les enjeux sont clairs : réduire nos émissions de CO₂, et renforcer notre indépendance énergétique grâce à la production locale, tout en répondant aux besoins de la population et de notre appareil productif.

Dans cette trajectoire de transition énergétique, le stockage de l'électricité s'avère être un outil essentiel.

Il représente en effet un intérêt majeur à plus d'un titre.

Tout d'abord, pour tirer pleinement parti des EnR au sein du réseau de distribution d'électricité.

Face à une production électrique plus variable et dépendante des conditions météorologiques, il s'agit d'être en capacité de stocker les surplus produits quand la demande est basse. C'est la condition nécessaire pour permettre aux énergies vertes de déployer tout leur potentiel, en assurant la satisfaction des besoins de consommation dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de continuité.

Favoriser l'électrification du parc routier est l'autre enjeu du stockage et mobilise tous les constructeurs.

Toutefois, malgré l'augmentation considérable des performances sur les batteries au Lithium, de nombreux obstacles restent à surmonter pour un véritable déploiement du « tout électrique » : autonomie des véhicules, temps de rechargement des batteries, développement de bornes de recharge, mais aussi prix d'achat de voitures « propres ». Ménages, comme entreprises, seront concernés par ces évolutions.

Enfin, le stockage de l'énergie électrique, à travers les batteries, ouvre des potentialités en termes d'autonomie d'un territoire où le réseau serait moins efficace.

Plus largement, le stockage - associé au déploiement de systèmes intelligents du pilotage de la consommation - ouvre des perspectives prometteuses pour réduire la facture énergétique. Les artisans de la fabrication, de l'alimentaire, du bâtiment ou des services ne peuvent qu'y être sensibles, pour optimiser leurs charges professionnelles et améliorer leur impact environnemental.

Face à ces potentialités, il est fondamental que la France se mobilise pour une réelle montée en puissance des avancées technologiques sur le stockage de l'électricité.

Si la France est déjà bien engagée en matière de recherche et d'expérimentations, il reste indispensable qu'elle ne se laisse distancée sur aucune des technologies-phares. Il importe donc de soutenir le passage de la recherche à l'industrialisation et le développement de PME innovantes.

Or, cela suppose d'y consacrer les investissements adaptés à la hauteur des défis à relever. Y parvenir, implique de mieux valoriser les bénéfices offerts par le stockage en termes de service rendu à la collectivité et de dépenses évitées mais aussi de favoriser l'appropriation de ces enjeux par le plus grand nombre.

L'avis propose de fixer un prix aux émissions de CO₂ à la hauteur des dégâts réels.

Pour le groupe de l'artisanat, un tel objectif doit nécessairement s'inscrire dans une logique d'incitation favorable aux changements de comportement. De plus, sa mise en œuvre - qui devra être progressive - exige que les entreprises puissent disposer de matériels de remplacement moins énergivores à des conditions économiquement accessibles.

L'avis montre que le stockage de l'électricité comporte des atouts autant écologiques qu'économiques pour notre avenir énergétique et qu'il est, à ce titre, une voie incontournable.

Le groupe de l'artisanat l'a voté.